

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R03-2023-303

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane /

R03-2023-10-31-00004 - Décision portant retrait des titres de circulation aéroportuaire (TCA) des personnels de l'entreprise de transport aérien CAIRE (Air Guyane) sur l'aérodrome Cayenne-Félix Eboué (4 pages)

Page 3

Direction de la sécurité de l'aviation civile
Antilles-Guyane

R03-2023-10-31-00004

Décision portant retrait des titres de circulation
aéroportuaire (TCA) des personnels de
l'entreprise de transport aérien CAIRE (Air
Guyane) sur l'aérodrome Cayenne-Félix Eboué

**Décision n°64/2023 DSAC AG
Portant retrait des titres de circulation aéroportuaire (TCA) des personnels de l'entreprise de transport aérien CAIRE
(Air Guyane) sur l'aérodrome Cayenne-Félix Eboué**

Le préfet de la région Guyane

VU le règlement CE 300/2008 du 11 mars 2008 modifié relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

VU le règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, notamment le point 1.2.2.2 de son annexe ;

VU la décision C (2015)8005 de la Commission du 16 novembre 2015 définissant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation contenant des informations visées à l'article 18, point a), du règlement (CE) n°300/2008 ;

VU le code des transports, notamment l'article L6342-2, relatif à l'accès et à la circulation des personnes en zone côté piste des aérodromes ;

VU le code de l'aviation civile, notamment l'article R213-3-3, relatif aux modalités de délivrance des titres de circulation aéroportuaire ;

VU l'arrêté interministériel du 30 juillet 2012 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;

VU l'arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile ;

VU l'arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié relatif aux mesures de sûreté sensibles de l'aviation civile ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2021-03-03-003 du 3 mars 2021 modifié relatif aux mesures de sûreté applicables sur l'aérodrome Cayenne-Félix Eboué ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2022-02-25-00003 du 25 février 2022 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n°R03-2023-08-23-00013 du 22 août 2023 portant délégation de signature de M. Yves TATIBOUET, directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane, notamment en ses articles 2 et 3 ;

VU la décision du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 07 novembre 2022 portant délégation (direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane), pour la délivrance des titres de circulation régionaux ;

Considérant le jugement du tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre du 2 août 2023 ouvrant la procédure de liquidation judiciaire de la SA Compagnie aérienne inter régionale express (CAIRE) ;

Considérant le jugement du tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre d'arrêt du plan de cession de la SA Compagnie aérienne inter régionale express du 29 septembre 2023 qui fixe la fin de poursuite d'activité de cette société au 30

septembre 2023 et autorise le licenciement économique de tous les salariés de la SA Compagnie aérienne inter régionale express basés en Guyane dans un délai d'un mois à compter du jugement ;

Considérant que les titres de circulation aéroportuaires détenus par ses personnels ont été émis à la demande de la compagnie aérienne CAIRE ;

Considérant ainsi que la société CAIRE (Air Guyane) a cessé son activité et que le besoin opérationnel d'accéder en ZSAR pour les personnels qui étaient employés par la société CAIRE (Air Guyane) n'existe plus ;

DECIDE

Article 1 : Les titres de circulation aéroportuaire délivrés aux employés de la compagnie aérienne CAIRE basés en Guyane et listés à l'annexe 1, sont retirés à compter du 30 octobre 2023.

Article 2 : La présente décision est notifiée aux liquidateurs judiciaires de la société CAIRE qui disposent d'un délai de 48 heures après réception de cette notification pour la notifier individuellement aux intéressés.

Article 3 : Les personnes listés à l'annexe 1 disposent d'un délai de 48 heures après notification de la présente décision pour restituer ou faire restituer leur titre de circulation aéroportuaire au service de gestion des titres de circulation de l'exploitant de l'aérodrome de Cayenne-Félix Eboué.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le 30 octobre 2023.

Article 5 : Exécution

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane, l'exploitant de l'aérodrome de Cayenne-Félix Eboué et le commandant de la gendarmerie de la Guyane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif : soit gracieux auprès du Préfet de la Guyane – Rue Fiedmond, BP 7008, 97 307 Cayenne Cedex –, soit hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur – Place Beauvau, 75 008 Paris –, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Tout recours administratif doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane – 7 rue Schoelcher, BP 5030, 97 305 Cayenne Cedex –, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou à compter de la décision explicite ou implicite de rejet en cas de recours administratif.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours Citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

d'aérodrome est chargé de l'affichage aux emplacements réservés à cet effet dans l'enceinte de l'aéroport.

Le Lamentin, le 30 octobre 2023

Pour le préfet de la Guyane, par délégation,

L'adjoint au directeur de la sécurité de l'Aviation civile Antilles Guyane


Edy-Michel BAZILE

Annexe 1 – Liste des TCA retirés

Identifiant badge	Type	Demandeur	Date de fin	Organisme demandeur
619 10 0020810	Rouge	ABENGALI Fredy	11/01/2024	CAIRE
619 10 0019696	Rouge	ACHAIBAR Christopher	15/01/2024	CAIRE
619 10 0020457	Rouge	AHOSSI Jeremie	22/02/2025	CAIRE
619 10 0019574	Rouge	AIMABLE Christophe	11/07/2024	CAIRE
619 20 0017562	Orange	ALEXANDRE Yvon	04/01/2024	CAIRE
619 10 0020931	Rouge	ARAUJO DA SILVA FILHA Domingas	10/10/2023	CAIRE
619 10 0020674	Rouge	BACA Igor	25/03/2024	CAIRE
619 10 0020744	Rouge	BOGELS Florent	30/10/2023	CAIRE
619 10 0019236	Rouge	CEDIA Claude	21/09/2023	CAIRE
619 10 0021252	Rouge	DANTIN Jean-Philippe	30/01/2026	CAIRE
619 10 0020038	Rouge	DELLEVI Jean-Pierre	20/12/2024	CAIRE
619 10 0020207	Rouge	DEMONIERE Catline	01/06/2024	CAIRE
619 10 0020545	Rouge	EDISSON Jean-Felix	31/12/2023	CAIRE
619 10 0019746	Rouge	ELGEA Jean-Joël	05/01/2024	CAIRE
619 10 0020982	Rouge	FEGAN Gerard	28/11/2025	CAIRE
619 10 0020547	Rouge	FERRE Thierry	03/11/2024	CAIRE
619 10 0021283	Rouge	GALAS Nicole	30/01/2026	CAIRE
619 10 0020984	Rouge	GALUSKA Jaroslav	15/12/2024	CAIRE
619 10 0020920	Rouge	GODIER Germain	15/12/2023	CAIRE
619 10 0020730	Rouge	HENRY Hâdome	25/09/2025	CAIRE
619 10 0019223	Rouge	HIERSO Fabrice	08/10/2023	CAIRE
619 10 0019245	Rouge	HUBERT Eloise	12/12/2023	CAIRE
619 10 0019391	Rouge	JANDIA Michel	13/01/2024	CAIRE
619 10 0021251	Rouge	JOSEPH Rene	31/01/2026	CAIRE
619 10 0021112	Rouge	KUENY Maxime	30/01/2025	CAIRE
619 10 0021384	Rouge	LAGUERRE Beverline	08/11/2024	CAIRE
619 10 0019801	Rouge	LENEUVE Jean-Guy	05/01/2024	CAIRE
619 10 0020830	Rouge	LOPES MENDES Manuela	12/01/2024	CAIRE
619 20 0017563	Orange	MAMOUE Arletty	06/01/2024	CAIRE
619 10 0019503	Rouge	MARCHAND Christian	17/01/2024	CAIRE
619 20 0017564	Orange	MELIN Annick	06/01/2024	CAIRE
619 10 0020645	Rouge	MONLOIS Claudine	07/08/2025	CAIRE
619 10 0020981	Rouge	OCTAVILLE Jose	28/11/2025	CAIRE
619 10 0021253	Rouge	OMANETTE Harold	31/01/2026	CAIRE
619 10 0021027	Rouge	PACHECO Queila	29/11/2025	CAIRE
619 10 0019390	Rouge	PEOLAT Raymond	04/01/2024	CAIRE
619 10 0020630	Rouge	RIFORT-DELEM Annabelle	10/09/2024	CAIRE
619 10 0019448	Rouge	ROUFFIAC Brice	21/02/2024	CAIRE
619 10 0020614	Rouge	ROUSSEAU Roland		CAIRE
619 10 0020983	Rouge	ROZE Eric	20/10/2025	CAIRE
619 10 0021087	Rouge	TARCY Pascal	01/06/2024	CAIRE
619 10 0020307	Rouge	TOPO François	10/05/2025	CAIRE
619 10 0020980	Rouge	TURPIN Ange-Gabriel	28/11/2025	CAIRE
619 10 0020238	Rouge	TURPIN Jérémy	03/04/2024	CAIRE

Identifiant badge	Type	Demandeur	Date de fin	Organisme demandeur
619 10 0019615	Rouge	VIERSAC Philippe	15/03/2024	CAIRE
619 10 0020401	Rouge	VIERSAC Yoan	01/10/2024	CAIRE
619 20 0017649	Orange	VIGOUROUX Stéphane	25/08/2025	CAIRE
619 10 0019213	Rouge	WAECHTER Fabrice	04/01/2024	CAIRE